

Impuissance

Kawkab al-Sharq, 8 juillet 1933

Si un tel trait était apparu dans quelque cabinet que ce soit, dans quelque pays libre que ce soit, ce cabinet n'aurait jamais pu se maintenir, ni garder la maîtrise des affaires ; mais en Égypte, c'est là précisément l'une des causes qui prolongent la vie du Cabinet actuel, et allongent sa durée. C'est peut-être même la première cause de cette existence ininterrompue, de cette longue survie, dont jouit le Cabinet. Car si ce Cabinet avait possédé quelque force, quelque capacité, quelque disposition à la fermeté, à la résolution, à la résistance face à l'étranger, à la véritable défense des intérêts égyptiens, ses soutiens anglais et ses amis étrangers s'en seraient trouvés gêchés, les uns et les autres se seraient ligüés contre lui, lui auraient créé mille difficultés et semé mille obstacles devant lui, et l'auraient contraint à démissionner. Mais eux — Dieu merci, pour le bien comme pour le mal — sont pleinement satisfaits de lui, pleinement réjouis de sa présence. Il est donc tout naturel qu'ils y tiennent jalousement, qu'ils l'entourent de soins et de sollicitude, qu'ils lui récitent des formules protectrices et lui préparent des amulettes chaque fois que sa faiblesse s'aggrave, ou qu'il se trouve menacé du danger de chute. Et pourquoi détesteraient-ils un Cabinet qui s'est élevé, dit-on, pour protéger l'Égypte et assurer ses intérêts, pour défendre ses ressources face aux étrangers avant tout autre — et qui pourtant n'a su lui préserver, contre les étrangers, absolument rien, n'a su écarter d'elle aucune agression, ni détourner d'elle aucune convoitise ? Il n'a fait qu'assurer aux étrangers, et continue de leur assurer, tout ce qu'ils voulaient, tout en se montrant totalement, absolument incapable d'assurer à l'Égypte le moindre avantage auprès de ces mêmes étrangers.

Il a tourné, et prolongé ce tournoiement, autour du Foreign Office britannique, espérant obtenir une négociation, et n'a trouvé qu'une réponse courtoise au début, puis de plus en plus dure, jusqu'à finir par une véritable rigueur, quelque chose de très proche de portes qu'on lui claque au nez. Certaines questions se sont élevées entre lui et les Anglais, et il n'a su y opposer qu'une soumission absolue, une capitulation sans la moindre trace de résistance ni de fermeté. D'autres questions se sont élevées entre lui et des étrangers autres que les Anglais, et son attitude envers eux ne fut pas meilleure que son attitude envers les Anglais — et cela, alors qu'il prétend être un Cabinet d'honneur et de dignité, un Cabinet de fierté et d'indépendance. Les Égyptiens ont été

témoins de son attitude sur la question de la dette depuis qu'elle a surgi, et en ont honte pour lui, et honte pour eux-mêmes, devant cette faiblesse si peu digne d'un Cabinet qui se croit doué de quelque dignité en cette époque moderne.

Il a déclaré, dès que la question de la dette a surgi, qu'il ne paierait qu'en papier, et il eût été de son devoir, pour lui-même comme pour l'intérêt du pays dont les circonstances lui ont confié la charge, de faire suivre cette déclaration d'effet, et de faire du paiement en papier un fait accompli n'admettant ni discussion ni contestation. Mais il n'a rien fait, et ne pouvait rien faire, ne possédant ni force ni capacité pour résister et tenir bon face à l'étranger.

Il n'a rien fait — que Dieu me pardonne l'expression — il a même fait pire : il a rendu sa propre déclaration parfaitement absurde, ses propres paroles du bruit vain, qui n'effraie ni ne sert à rien. Il a accepté le procès devant les tribunaux mixtes tout en sachant parfaitement, et en criant tant qu'il le pouvait, que cette question ne se prêtait nullement à un litige devant les tribunaux — et pourtant il a accepté ce litige malgré tout, et l'a poursuivi. Et ce qui est étrange, c'est qu'il a poursuivi ce litige tout en poursuivant, au même moment, des négociations politiques, offrant ainsi aux Puissances l'occasion de lui dire : pourquoi n'attendez-vous pas le jugement des tribunaux ? Puis les tribunaux ont statué contre lui, et il a poursuivi le litige et fait appel, tout en continuant, pendant ce temps, les négociations, offrant de nouveau aux Puissances l'occasion de lui dire : pourquoi n'attendez-vous pas le jugement des tribunaux ? — et cela, alors même que le jugement de première instance était déjà apparu favorable à notre thèse, nous épargnant la peine de réclamer ce que nous voulions.

Ainsi cette compétence extraordinaire, cette habileté consommée, cette maîtrise incomparable dans la conduite des affaires politiques et financières à la fois, lui ont-elles inspiré de parler sans agir, de promettre sans tenir, de plaider devant les tribunaux tout en prétendant qu'il n'exécuterait jamais les jugements des tribunaux, et d'aller au tribunal tout en allant, au même moment, dans les ministères des Affaires étrangères. Attitudes dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont contradictoires et confuses, ne procédant d'aucune politique droite et claire, mais bien de l'égarement, de l'hésitation et de l'impuissance.

Et ces négociations se sont déjà prolongées, et semblent devoir se prolonger encore, à l'excès. Elles ont commencé en Égypte, et se sont poursuivies en Europe lorsque le président du Conseil voyagea, l'an

dernier, pour le sport et le repos ; puis elles ont repris en Égypte ; puis se sont poursuivies en Europe lorsque le chef des conseillers royaux se rendit en Italie, en France et en Angleterre ; puis ont repris en Égypte et se sont poursuivies à Paris lorsque le directeur de la Banque foncière s'y rendit ; puis ont repris à Paris lorsque notre propre président du Conseil s'y rendit pour se soigner et se reposer ; puis ont repris encore à Londres — et Dieu seul sait quand elles s'achèveront, et à quel résultat elles aboutiront. Mais la seule chose qui n'admette ni doute ni contestation, c'est qu'elles n'aboutiront jamais à rien qui assure l'intérêt égyptien, ou préserve la dignité égyptienne. Car négocier, en cette affaire, signifie marchander ; cela signifie donner et recevoir ; cela signifie que l'Égypte cède une part de son droit, et que les étrangers cèdent une part de ce qu'ils prétendent être leur droit, de sorte que les parties se rencontrent à mi-chemin — alors qu'elle n'aurait jamais dû leur céder quoi que ce soit.

Cela eût été nécessaire, si l'Égypte avait possédé un Cabinet fort, capable de dire et de faire, de promettre et de tenir, de vouloir et d'exécuter ce qu'il veut. Mais l'Égypte possède — Dieu merci, pour le bien comme pour le mal — un Cabinet fort à l'excès envers les Égyptiens, faible à l'excès devant les étrangers. C'est pourquoi ce Cabinet ne demande jamais rien aux Égyptiens sans s'acharner à le faire exécuter, dépensant pour cela un effort supportable et insupportable à la fois, allant parfois jusqu'à provoquer le rire et le sourire. Mais s'il veut quelque chose des étrangers, alors demandez-lui de la douceur et de la délicatesse, demandez-lui de l'élégance et de l'amabilité, demandez-lui de la légèreté et de la complaisance, puis demandez-lui, au-delà, la soumission et la capitulation.

Si notre Cabinet avait manifesté envers les Égyptiens ne fût-ce qu'une part de l'élégance et de la complaisance qu'il manifeste envers les étrangers, il eût été quelque peu plus facile à supporter — mais comment le pourrait-il, puisque le faire l'exposerait à l'échec et au risque de la démission ? S'il avait fait preuve de patience et d'endurance dans l'affaire de Jebel Aulia, s'il avait pris son temps et usé de circonspection dans l'affaire du lac Tana, s'il avait réfléchi et délibéré sur d'autres affaires de sociétés que celles-là, s'il avait procédé lentement dans l'affaire de l'enseignement, il eût été quelque peu plus facile à supporter — mais il est pressé, extrêmement pressé, chaque fois qu'il réclame quelque chose aux Égyptiens. Et cela se comprend : les Égyptiens ne possèdent ni la puissance ni la force que possèdent les étrangers, et les Égyptiens ne sont pas capables, comme le sont les étrangers, d'embarrasser le Cabinet

et de le contraindre à abandonner le pouvoir. Il est donc naturel que le Cabinet se montre gracieux envers les étrangers et rude envers les Égyptiens. Et l'équité exige que nous reconnaissons qu'il a, en cela, atteint le comble même de ce qu'il désirait : il a tout gagné pour les étrangers aux dépens des Égyptiens, et n'a rien gagné pour les Égyptiens auprès des étrangers. Cette question de la dette s'achèvera, si le Cabinet survit assez longtemps, d'une manière que les Égyptiens n'apprécieront guère. L'Égypte paiera en or, ou paiera en papier à condition de relever les intérêts, compensant les étrangers pour une part de ce qu'ils perdent à l'abandon de l'or dans le paiement.

Les Égyptiens n'ont rien à dire, ni rien à contester ; car Dieu — gloire à Lui — les a comblés du plus compétent et du plus capable des cabinets, du plus généreux en douceur à leur égard, en affection pour eux, en sollicitude pour leurs intérêts. Quiconque dirait le contraire aurait renoncé à sa raison, et ne s'accrocherait plus qu'à des rêves et à de vains espoirs.

Et quelle étrangeté y a-t-il là ? N'est-il pas du devoir des Égyptiens de croire qu'ils possèdent un Cabinet qui gère leurs affaires et veille sur leurs intérêts, même si son chef est incapable de conduire et de gérer les affaires depuis de longs mois déjà, et demeurera incapable de conduire les affaires plusieurs mois encore, tandis qu'il se soigne au Caire, se soigne en France, se soigne en Suisse, sans que personne n'y trouve à redire, puisque les affaires suivent leur cours, calmes et tranquilles, sans faux pli ni trouble ? Et si l'incapacité politique absolue n'a pas contraint notre président du Conseil à démissionner, pourquoi la simple incapacité physique l'y contraindrait-elle ? Et qui sait ? Peut-être certains estiment-ils bon que l'Égypte n'ait qu'un cabinet fantôme, dont les ministres se rendent dans les administrations, s'asseyent à leurs bureaux, et ne font rien du tout. Qui sait ? Peut-être certains y voient-ils un bien, puisque cela sert leurs desseins et assure leurs intérêts, et leur épargne le fardeau des responsabilités — mais ces responsabilités pourraient bien devenir, un jour, lourdes et graves, le jour où tout se délitère, comme tout doit inévitablement se délitérer si l'Égypte continue d'être gouvernée de la manière dont elle l'est à présent, si ses ressources continuent d'être négligées de la manière dont elles le sont à présent, et si l'incapacité politique et physique continue de servir de fondement à la survie de ses ministres, comme c'est le cas à présent.

Ce jour-là, ceux qui se satisfont de notre état présent réfléchiront, et ne trouveront nul profit à la réflexion. Ce jour-là, ils calculeront, et ne

trouveront nulle utilité au calcul. Ce jour-là, ils chercheront le redressement, et n'y trouveront nul chemin. Dieu seul est capable de préserver l'Égypte de descendre jusqu'à un tel degré de malheur — en inspirant au président du Conseil, ou à quiconque conseille le président du Conseil, de démissionner avant que vienne un jour où ni démission ni révocation ne serviront plus à rien.